

PUBLIC CONCERNE

■ Salariés du secteur IBC : Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

1 jour soit 7 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Matériel pédagogique
- Livret remis aux stagiaires

PROFIL INTERVENANT

- Formateur spécialisé sur cette thématique

Référent pédagogique :
Sébastien BOUQUINET

PROG-GEST POST-01/08/2022-V1

OBJECTIFS

Permettre aux participants de prévenir des accidents du travail par des gestes adaptés et de réduire les tensions musculaires au poste de travail.

PROGRAMME

Référence réglementaire :

Art. R.4541-8 du Code du Travail : « Tout chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles : d'une formation essentiellement pratique sur les gestes et postures. »

Module 1 : Présentation des enjeux liés à l'activité physique (AP) Module 4 : Aménager son poste de travail

- Objectifs de la formation dans une démarche de prévention ;
- Statistiques sur les atteintes à la santé liées à l'AP ;
- Place de l'AP au travail ;
- Principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.

- Les principes généraux de prévention ;
- Les principes de base d'aménagement ;
- Les aides techniques à la manutention ;
- Portée et limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Méthodes pédagogiques :

- Exposé didactique ;
- Analyse des postes de travail avec les opérateurs
- Exercices de mise en situation.

Module 2 : Identification et caractérisation des risques liés à l'AP

- Atteintes de l'appareil locomoteur et conséquences sur la santé ;
- Facteurs de risques (biomécanique, psychosocial et environnement physique) ;
- Description de vos activités et identification des situations à risques.

ÉVALUATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

QCM permettant à chaque participant de valider ses acquis.

Module 3 : Analyse du poste de travail

- Repères méthodologiques de l'analyse des déterminants de l'AP ;
- Application à votre situation de travail ;
- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail.

Temps d'appropriation et d'échange et évaluation de la satisfaction des stagiaires.

VALIDATION : Attestation de formation